

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800 Burrard Street, Room 219 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9 Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 219 - 800 Burrard Street

219 - 800 Burrard Street 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet Macro Scratch Tester				
		Date		
		2014-1	0-0	20
Client Reference No N° de réfe	óronco du cliont	2014-1	10-2	20
31019-136479	erence du chem			
GETS Reference No N° de réfe PW-\$VAN-532-7348	érence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VM	E
VAN-3-36207 (532)				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fi		Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2014-12-01				Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions à:	E	Buy	er ld - ld de l'acheteur
Takasaki, Alan H.		\	van:	532
Telephone No N° de téléphone	e	FAX N	o	N° de FAX
(604) 775-7605 ()		(604)	504) 775-7526	
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services NATIONAL RESEARCH COUR 4250 WESBROOK MALL VANCOUVER British Columbia V6T1W5 Canada	s et construction:			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



31019-136479/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31019-136479

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-36207

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu
- 4. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA
- 12. Garantie

Liste des annexes

Annexe **A** Besoin

Annexe **B** Base de paiement;

FORMULAIRES

FORMULAIRE A - Formulaire du soumissionnaire

FORMULAIRE B - Formulaire d'attestation de la conformité technique

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van 532

Client Ref. No. - N° de réf. du client 31019-136479

File No. - N° du dossier VAN-3-36207 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31019-136479

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

VAN-3-36207

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-u niformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-03-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

31019-136479/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

31019-136479

VAN-3-36207

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze(15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)
Section II: Soumission financière (1 copy papier)

Section III: Attestations (1 copy papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31019-136479

Amd. No. - $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

File No. - N° du dossier

VAN-3-36207

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra. html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences.

La soumission technique doivent traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

La soumission technique comprend ce qui suit:

a. Formulaire de présentation des soumissions: Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise – approvisionnement, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31019-136479

File No. - N° du dossier

VAN-3-36207

Amd. No. - N° de la modif.

van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

 b. Justification à l'appui de la conformité technique : Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose au

soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il n'est pas suffisant de simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme.

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec Annexe B, la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un seul prix ferme tout compris, en devises canadiennes, dans chacune des cases à remplir des tableaux d'établissement des prix.

Prix non indiqués: On demande aux soumissionnaires d'entrer «0,00\$» pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui ont déjà été ajoutés à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant «0,00\$» aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien «0,00\$». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00\$, sa soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

31019-136479

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

VAN-3-36207

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

Les exigences techniques obligatoires sont décrites dans Annexe A

1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

31019-136479

VAN-3-36207

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative la scurit.

_		
٠,	Bes	nın
Z .	DCS	wiii

L'entrepreneur doit fournir et livrer, installatior	n et formation un macro testeur de dureté par	
rayage, Marque et modèle	conformément au besoin décrit à l'annexe «	A
».		

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lign es-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Livraison

4.1.1 Matériel et logiciels

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2015. (ou _____ [si plus tôt]).

4.1.2 Installation

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les _____jours/semaines suivant la date de réception du matériel et des logiciels.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

31019-136479

31019-136479/B

VAN-3-36207

4.1.3 Formation

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les _____ jours/semaines suivant la date d'acceptation de l'installation.

4.2 Clause du Guide des CCUA D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Alan Takasaki
Titre : Supply Specialist

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Vancouver

Adresse: 219-800 Burrard Street, Vancouver, BC

Téléphone: (604) 775-7605 Télécopieur: (604) 775-7526

Courriel: al.takasaki@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (à remplir après l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :		
Titre :		
Organisation :		
Adresse :		
Téléphone :	Télécopieur :	
Courriel :	·	

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de	e l'entrepreneur
---------------------	------------------

Nom	<i>:</i>
Titre	:

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

Client Ref. No. - N° de réf. du client

VAN-3-36207

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

 Organisation :______

 Adresse :______

 Téléphone : _______ Télécopieur : _______

 Courriel : _______

6. Paiement

31019-136479

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans l'annexe B selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2008--5-12), Limite de prix

6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA*, H1000C (2008-5-12) Paiement unique ou Clause du *Guide des CCUA*, H1000C (2008-5-12) Paiements multiples.

7. Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «
 Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être
 soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8 Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

Client Ref. No. - N° de réf. du client

VAN-3-36207

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

9.	Lois	appl	icab	les
----	------	------	------	-----

31019-136479

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-03-01)- biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du ______ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

11. Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

12. Garantie

12.1 Garantie - Entrepreneur responsable de tous les frais

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié en supprimant le paragraphe 2 en le remplaçant par ce qui suit:

2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

31019-136479/B

31019-136479

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier VAN-3-36207

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « A » BESOIN

(L'annexe A est jointe à la fin de la présente DDP)

31019-136479

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

VAN-3-36207

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

1. Prix d'un macro testeur de dureté par rayage:

Le prix doit être le prix plafond de lot ferme tout compris pour tous les frais relatifs au matériel, de livraison et de déchargement, des tâches et des taxes applicables pour un macro testeur de dureté par rayage, avec tous les divers articles et l'équipement nécessaire afin de répondre aux spécifications obligatoires précisées à l'annexe A.

2. Prix d'une installation et formation:

Le prix doit être le prix plafond de lot ferme tout compris pour tous les frais relatifs au, à la main-d'oeuvre, à la formation sur place, aux déplacements, aux frais de subsistance.

Tout autre coût non indiqué aux présentes mais qui est nécessaire afin de répondre à ce besoin doit être compris dans les prix plafonds de lot fermes.

Tableau B.1

N° d'article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix plafond de lot ferme
1	macro testeur de dureté par rayage;	1	lot	\$
'	Marque et modèle			

Fournir le prix s'il n'est pas déjà compris dans l'article nº 1.

2	installation	1	lot	\$
3	formation	1	lot	\$
	Total B.1			\$

31019-136479/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31019-136479

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-36207

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRES

Formulaire A- FORMULAIRES DU SOUMISSIONNAIRE

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION		
Dénomination sociale du soumissionnaire		
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins	Nom	
d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Titre	
	Adresse	
	N° de téléphone	
	N° de télécopieur	
	Courriel	
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) [voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]	'	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)		
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que : 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions; 3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and 4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans		

les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

Signature du représentant autorisé du	
soumissionnaire	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 31019-136479

VAN-3-36207

Formulaire B - Formulaire d'attestation de la conformité technique

	Article de l'annexe A - Besoins nécessitant l'attestation du soumissionnaire	Attestation du soumissionnaire	Renvoi aux documents de support inclus dans la soumission
2	Le macro testeur de dureté par rayage		
	logiciels énumérés ci-dessous sans n	ecessairement s'y restrei	nare.
a)	Montage de la tête de rayage		
b)	Système motorisé de manipulation de l'échantillon (platines de déplacement dans l'axe des X et des Y)		
c)	Dispositif servant à mesurer la profondeur de la pénétration		
d)	Système d'imagerie optique		
е)	Module servant à mesurer la friction		
f)	Détecteur d'émissions acoustiques		
g)	Pénétrateurs à géométrie variable faits de divers matériaux		
h)	Poste de travail informatique avec râtelier pour pièces électroniques		
i)	Logiciel complet d'exploitation et d'analyse des données		
j)	Contrôleur de levier à commande de type industriel		
3	Exigences obligatoires		
3.1	Le macro testeur de dureté par rayage	respectera ou surpassera	les fonctionnalités
	et les spécifications que voici.		
a)	Charge normale : 1-200 N		
b)	Résolution de la charge normale : < 10 mN		
c)	Plage de friction (tangentielle) : jusqu'à 200 N		
d)	Résolution de la friction (tangentielle) : < 10 mN	_	
e)	Vitesse de rayage : jusqu'à > 100 mm/min.		
f)	Profondeur de pénétration : jusqu'à 4 mm		
g)	Résolution de la pénétration : < 30 nm		
h)	Platine motorisée de déplacement dans		

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

31019-136479 VAN-3-36207

	Article de l'annexe A - Besoins nécessitant l'attestation du	Attestation du soumissionnaire	Renvoi aux documents de
	soumissionnaire		support inclus dans la
			soumission
	l'axe des X : > 60 mm;		
i)	Platine motorisée de déplacement dans l'axe des Y : > 60 mm		
j)	Résolution des platines : < 0,5 µm		
k)	Détection des émissions acoustiques :		
I)	Objectifs pour agrandissement de 200x et 800x		
m)	Mode visuel de traçage de la matrice		
n)	110 V, 50/60 Hz		
3.2	Le logiciel d'analyse des données aura le	s caractéristiques que voici	
a)	Contrôle total de la longueur de la rayure,		
	de la vitesse de rayage et du taux de charge		
b)	Modes de chargement : constant, graduel et incrémentiel		
c)	Modes de rayage : passage unique,		
•,	passage multiple et passages parallèles		
d)	Modes à balayage antérieur et postérieur		
	pour évaluer la surface de l'échantillon		
e)	avant, pendant et après le rayage Modes d'usure : unidirectionnel et		
=)	bidirectionnel		
f)	Traçage visuel complet par logiciel vidéo		
4	Installation		
	L'entrepreneur installera l'équipement et		
	fournira la formation à l'opérateur sur les		
5	lieux. Garantie		
3	L'équipement sera garanti un an sur les		
	lieux et la garantie couvrira les pièces et la		
	main-d'œuvre de même que les frais de		
	déplacement et de subsistance.		

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van532

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier 31019-136479

VAN-3-36207

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messager, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving Public Works & Government Services Canada 2nd FLOOR - 800 BURRARD STREET VANCOUVER BC V6Z 0B9

Solicitation No.: 31019-136479/B

Solicitation Closes at : 2:00 PM PT

on: December 01 2014

Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux Canada 800 rue Burrard, 2e étage Vancouver (C.-B) V6Z 0B9

N° de l'invitation : 31019-136479/B

La réception des soumissions prend fin le : decembre 01, 2014

à: 14:00 PT

31019-136479

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van532

File No. - N° du dossier VAN-3-36207

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe A Exigence Macro testeur de dureté par rayage

1. Usage et utilité

Les essais de dureté par rayage servent à la recherche et au développement de matériaux bruts et de revêtements ainsi qu'au contrôle de leur qualité. Les connaissances tirées de tels essais nous aident à comprendre les liens entre le matériau, le procédé et leurs propriétés tout en facilitant l'analyse des défaillances des composants techniques.

Les essais de dureté par rayage serviront à ce qui suit :

- a) préciser les propriétés mécaniques du matériau de surface, comme sa résistance au rayage;
- b) déterminer pourquoi il y a défaillance du matériau de surface, du revêtement ou de l'interface entre le revêtement et son substrat;
- c) estimer la force d'adhésion pratique du revêtement à son substrat;
- d) effectuer des essais d'usure.

2. Le macro testeur de dureté par rayage inclura le matériel, les accessoires et les logiciels énumérés ci-dessous sans nécessairement s'y restreindre.

- a) Montage de la tête de rayage
- b) Système motorisé de manipulation de l'échantillon (platines de déplacement dans l'axe des X et des Y)
- c) Dispositif servant à mesurer la profondeur de la pénétration
- d) Système d'imagerie optique
- e) Module servant à mesurer la friction
- f) Détecteur d'émissions acoustiques
- g) Pénétrateurs à géométrie variable faits de divers matériaux
- h) Poste de travail informatique avec râtelier pour pièces électroniques
- i) Logiciel complet d'exploitation et d'analyse des données
- j) Contrôleur de levier à commande de type industriel

3. Exigences obligatoires

3.1 Le macro testeur de dureté par rayage respectera ou surpassera les fonctionnalités et les spécifications que voici.

- a) Charge normale: 1-200 N
- b) Résolution de la charge normale : < 10 mN
- c) Plage de friction (tangentielle) : jusqu'à 200 N
- d) Résolution de la friction (tangentielle) : < 10 mN
- e) Vitesse de rayage : jusqu'à > 100 mm/min.
- f) Profondeur de pénétration : jusqu'à 4 mm

 $Solicitation \ No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation$ 31019 - 136479/B Client Ref. No. - N^{\circ} de réf. du client

31019-136479

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van532

File No. - N° du dossier

VAN-3-36207

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- g) Résolution de la pénétration : < 30 nm
- h) Platine motorisée de déplacement dans l'axe des X : > 60 mm;
- i) Platine motorisée de déplacement dans l'axe des Y : > 60 mm
- j) Résolution des platines : < 0,5 μm
- k) Détection des émissions acoustiques :
- 1) Objectifs pour agrandissement de 200x et 800x
- m) Mode visuel de traçage de la matrice
- n) 110 V, 50/60 Hz

3.2 Le logiciel d'analyse des données aura les caractéristiques que voici.

- a) Contrôle total de la longueur de la rayure, de la vitesse de rayage et du taux de charge
- b) Modes de chargement : constant, graduel et incrémentiel
- c) Modes de rayage : passage unique, passage multiple et passages parallèles
- d) Modes à balayage antérieur et postérieur pour évaluer la surface de l'échantillon avant, pendant et après le rayage
- e) Modes d'usure : unidirectionnel et bidirectionnel
- f) Traçage visuel complet par logiciel vidéo

4. Installation

L'entrepreneur installera l'équipement et fournira la formation à l'opérateur sur les lieux.

5. Garantie

L'équipement sera garanti un an sur les lieux et la garantie couvrira les pièces et la maind'œuvre de même que les frais de déplacement et de subsistance.